



COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT DE EASY-AGRI.COM

LE SITE OFFICIEL DÉDIÉ À LA COMMERCIALISATION D'ANIMAUX DE PRODUCTION

Un nouveau site internet de référence en Wallonie est désormais accessible à tous gratuitement pour la commercialisation des animaux de rente : easy-agri.com

Les Ministres wallons du Bien-être animal Carlo DI ANTONIO et de l'Agriculture René COLLIN sont à l'initiative de ce projet qui s'adresse aux **amateurs, hobbyistes et éleveurs professionnels**.



Les visiteurs, selon leur profil d'activité, peuvent trouver des acquéreurs ou des revendeurs de poules, cochons, moutons, chèvres, poissons d'aquaculture, vaches,...

Le site « easy-agri.com » est le fruit de la collaboration entre le Collège des Producteurs, l'Association Wallonne de l'Élevage et l'Arsia (ASBL active dans les secteurs de l'identification et de la santé animale).

En faisant appel aux spécialistes du secteur, **le Ministre du Bien-être animal Carlo DI ANTONIO permet que les ventes ou achats réalisés sur le site Easy-agri.com respectent les règles en matière d'identification, d'enregistrement et de traçabilité.**

Pour rappel, depuis le 1^{er} juin 2017, est entrée en vigueur une nouvelle réglementation qui encadre davantage la publicité visant la commercialisation d'espèces animales. En ce qui concerne les animaux de production, la réglementation autorise la vente et l'achat uniquement via les revues et les sites spécialisés.

Le site internet permettra également au secteur de l'élevage d'échanger ses annonces en toute sécurité, de diminuer les coûts liés à la vente et à l'achat des animaux, sans passer par un quelconque intermédiaire. Le Ministre René COLLIN constate « *l'opportunité de nouveaux débouchés pour nos éleveurs et producteurs. La plateforme assure la mise à disposition aux consommateurs des produits respectant de hauts standards de production* ».

Une plateforme similaire pour les animaux qui ne sont pas élevés à des fins de production (ex : chats, chiens, équidés, rongeurs, NAC,...) **est actuellement en cours de développement et devrait être mise en ligne dans le courant de l'année 2018.**

En attendant, nous vous invitons à vous tourner vers tous **les autres sites reconnus par l'Administration wallonne** dont la liste est reprise sur le site <http://www.wallonie.be/fr/bienetreanimal>

Appel aux professionnels de l'agriculture

Jusqu'à la fin de l'année, le site sera en phase de test. Des contacts réguliers seront pris avec les utilisateurs pour permettre d'effectuer les ajustements techniques nécessaires. Vous êtes agriculteur ? Votre avis intéresse les concepteurs du site www.easy-agri.com ! Prenez quelques minutes pour le tester et formulez vos remarques à contact@easy-agri.com ou contactez le 081/240 431.

CONTACT PRESSE : Cabinet du Ministre DI ANTONIO – 0479/888.475
17.11.07